



Cibler hébergement Internet



Cibler Hébergement Web sans limite

Owo/ FR 95570 BOUFFÉMONT

Tél. 0972134366

E-mail : [serveur@cibler.info](mailto:serveur@cibler.info)

Pour toutes questions utilisez le formulaire sur le site Internet : [www.cibler.info](http://www.cibler.info) et [www.chweb.eu](http://www.chweb.eu)

#### CONDITIONS GENERALES D'HÉBERGEMENT INTERNET (mise à jour le 1 octobre 2013)

Toute redevance non payée annulera le présent contrat et la propriété du site en question

Période pour an (+ Option formulaire sécurisé « carte bancaire... ») :

(+ Option transaction bancaire) :

Informations relatives au propriétaire du nom de domaine

Type de client :

Société/Organisation :

Prénom :

Nom : Téléphone : Fax :

E-mail :

Adresse :

N° siret :

N° APE :

## · ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Est appelé fournisseur Cibler hébergeur Internet Association, ci-après dénommée "Cibler.info",

sise 21, rue du Docteur Dreyer-Dufer, 95570 Bouffémont, France, représenté par M. Olivier FOUILLEN.

Est appelé client la personne physique ou morale signataire du bon de commande en ligne. L'Internet est un ensemble de réseaux interconnectés, situés à travers le monde. Est appelé identifiant le couple nom d'utilisateur / mot de passe permettant au client de s'identifier sur le réseau. Est communément appelé netiquette l'ensemble des règles d'usage des utilisateurs d'Internet, parmi lesquelles : - ne pas envoyer de courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande ("junkmail" ou "spam"). Ne pas poster un message dans un ou plusieurs groupes de discussion, avec un contenu sans rapport avec le thème de ces groupes - respecter les droits d'auteurs, - ne pas aller à l'encontre de la RFC 185.

Est appelé espace Web un espace de stockage alloué par Cibler hébergeur Internet Association à chaque client.

Client : Toute personne physique ou morale, signataire des conditions contractuelles générales et particulières de Cibler pour tout service souscrit auprès de Cibler hébergeur Internet Association.

Le Client garantit être habilité aux fins de présences dans le centre données (datacentres) : Bâtiment sécurisé, disposant des installations électriques et réseaux permettant l'hébergement de serveurs.

Emplacement réservé : Espace de baie, ½ baie, ¼ de baie, emplacement unitaire loué par le Client et dans lequel sont installés ses équipements.

Équipements : Baies, serveurs, équipements électriques et de télécommunications appartenant au Client.

### Du Cloud made in France

« De manière générale, il est constaté que les clients souffrent d'une insuffisance de transparence de la part des prestataires de Cloud quant aux conditions de réalisation des prestations, notamment [...] sur la question de savoir si leurs données sont transférées à l'étranger », relève la commission. Chez Cibler hébergeur Internet Association, il n'y a aucune ambiguïté : toutes les données sont hébergées dans ses propres centres de données (datacentres), en France (Roubaix, Paris, Strasbourg, Saint-Malo). Par conséquent, elles ne sont pas soumises aux réquisitions des autorités étrangères. De plus, Cibler hébergeur Internet Association n'a jamais recours à des sous-traitants à l'exception du réseau Internet. Cibler hébergeur Internet Association maîtrise le circuit de l'hébergement de A à Z : elle conçoit et exploite ses centres de données (datacentres), construit ses serveurs et gère le suivi de sa clientèle en interne. Il n'y a aucune externalisation et, donc, aucune faille dans la chaîne de fourniture du service, un autre risque pointé par la CNIL.

## · ARTICLE 2 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles Cibler.info met à disposition de son client ses produits : Pack 25 G au Pack illimité. L'ensemble de l'offre Cibler.info se trouve détaillée à l'adresse : [www.cibler.info](http://www.cibler.info) ou [www.cibler.fr.cr](http://www.cibler.fr.cr) et [www.chweb.eu](http://www.chweb.eu) (version illimité)

Toute commande d'un ou de plusieurs produits sur Cibler hébergeur Internet Association en ligne implique l'acceptation du présent contrat. Le présent contrat est souscrit pour une période de un an à compter du 1er règlement relatif à l'achat du produit commandé. Il est renouvelable de plein droit par période d'une année. Le paiement de la redevance annuelle doit parvenir Cibler hébergeur Internet Association au plus tard une semaine avant la fin de chaque annuité (la date de la facture faisant foi). Tout défaut ou retard de paiement de la part du client entraîne une rupture automatique du présent contrat. Cibler hébergeur Internet Association se réserve le droit de mettre fin au présent contrat à n'importe quel moment et sans préavis, sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée au client (à l'adresse communiquée lors de l'inscription). Dans le cas d'un non-paiement, d'un manquement aux politiques d'utilisation ou pour toute autre raison à la discrétion de Cibler hébergeur Internet Association, Cibler hébergeur Internet Association aura le droit, sans aucun avis et immédiatement, de suspendre le compte du client. En cas de violation des politiques d'utilisation du service, le compte du client pourra être suspendu sans remboursement.

## · ARTICLE 3 : LES PRODUITS L'identifiant

Suite à la commande et à la validation du paiement du produit, le client reçoit un identifiant à l'adresse électronique figurant dans son bon de commande. Cet identifiant permet d'administrer les produits Cibler hébergeur Internet Association commandés par le client (accès au serveur FTP, espace client, stats. Espace Web...)

Cibler hébergeur Internet Association propose au client l'hébergement sur ses serveurs DNS d'un nom de domaine et sur ses serveurs WEB d'un espace disque associé, moyennant le paiement d'une location dont le coût est fonction du produit choisi par le client. Le client pourra choisir son nom de domaine (adresse Web), dans la mesure où celui-ci est disponible et dans le respect de la charte de nommage suivant l'extension choisie. Le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace Web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur en France et dans son pays d'origine. Il est notamment exclu de publier toute forme de contenu associé directement ou indirectement :

- à la pornographie
- à des programmes piratés (MP3, cracks ...)
- à un caractère raciste ou profane

Cibler hébergeur Internet Association se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de mettre hors-ligne tout contenu qu'il estimerait non conforme aux lois françaises, internationales ou à la netiquette.

## Adresse e-mail

Cibler hébergeur Internet Association met à la disposition du client des adresses e-mail, des alias e-mail et des redirections d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par le client. Le client pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par Cibler hébergeur Internet Association

Cibler hébergeur Internet Association se réserve le droit, à tout moment et sans préavis de supprimer une ou l'ensemble des adresses e-mails, alias et redirection, s'il estime que l'usage qui en est fait n'est pas conforme à la netiquette. Certaines adresses techniques sont réservées.

## · Article 4 : RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides. Les informations seront mises à jour par l'interface Web prévu à cet effet par courrier électronique ou fax... Le client s'engage à ne pas tenter de pénétrer les systèmes informatiques de Cibler hébergeur Internet Association ou tenter de le faire.

## Utilisation de scripts CGI/PHP/ASP

Cibler hébergeur Internet Association fournit des packs d'hébergement qui permettent l'utilisation de scripts CGI,ASP,PHP et d'autres programmes exécutables. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages php, il y a donc certaines restrictions dans l'utilisation de ces fonctionnalités. Les scripts doivent utiliser des ressources systèmes acceptables. Les scripts qui utilisent un très grand nombre de cycles de CPU et un très grand espace mémoire RAM devront être suspendus ou des frais additionnels pourront s'appliquer. Cibler hébergeur Internet Association fera son possible pour aviser les clients qui utilisent des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci. Par contre, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis. Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du serveur ou le matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte client sans remboursement. L'utilisation de votre pack pour fournir des services de compteurs ou d'autres services

CGI/ASP/PHP à un grand nombre de personnes est soumis à l'accord préalable du représentant de Cibler hébergeur Internet Association . (N'hésitez pas à nous parler de vos projets).

## Utilisation de PHP/MySQL

Le client est averti que l'utilisation abusive (ou reposant sur une programmation incorrecte) de MySQL et PHP (scripts en boucle, connexion persistante, etc.) peuvent être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur un serveur mutualisé, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients du serveur.

## Transfert de noms de domaine

Par transfert d'un nom de domaine, on n'entendra non pas le transfert de la propriété effective du droit d'usage, mais le transfert technique de prestataire (changement de DNS). Le client affirme être propriétaire de ce droit d'usage lorsqu'il demande le transfert d'un nom de domaine ou bien être mandaté par le propriétaire susnommé.

Hors réseau FREE et OVH. Cibler hébergeur Internet Association effectuera les formalités nécessaires ou guidera le client dans l'accomplissement de ces formalités. Néanmoins, le client déclare avoir été averti que seule la personne nommée comme contact administratif pour ce domaine peut valider ce transfert. Cibler hébergeur Internet Association ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité de transférer ce nom de domaine ou des délais en résultant, cette impossibilité n'invalidant pas systématiquement le contrat d'hébergement. Cibler hébergeur Internet Association n'est donc tenu à cet effet que d'une obligation de moyens.

## Enregistrement/transfert .FR

Pour toute demande auprès de l'AFNIC (attribution du N° de formulaire) le nom de domaine doit être justifié et conforme à la charte de nommage de l'AFNIC. Cibler.info procédera à la demande d'enregistrement d'un nom de domaine ou au changement de délégation (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'AFNIC), uniquement à réception de toutes les pièces justificatives nécessaires (n° siret ou insee).

En cas d'informations incomplètes ou erronées, de documents manquants, de non conformité à la charte de nommage ou de refus de l'afnic, Cibler hébergeur Internet Association suspendra toute demande et aucun remboursement ne sera effectué. Dans les cas d'un transfert, vous devez aussi envoyer une lettre recommandée avec accusé réception à votre ancien prestataire afin qu'il valide votre demande auprès de l'AFNIC.

## Facturation des noms de domaine

Les frais internic sont inclus uniquement pour la création d'un nouveau nom de domaine ou dans le cadre d'un changement de registrar effectué avant la date d'échéance du nom de domaine. Dans le cas d'un changement de délégation, les frais de renouvellement d'un nom de domaine enregistré au préalable chez Cibler hébergeur Internet Association.

sont inclus dans le prix du pack (si ce transfert est effectué au moins 60 jours avant la date d'expiration du domaine). Attention ceci ne s'adresse pas aux noms de domaine enregistrés pour lesquels la modification du biling contact ne peut être effectuée et qui devront s'acquitter de leur renouvellement. Cibler hébergeur Internet Association ne réglera aucune facture d'enregistrement ou de renouvellement de nom de domaine si Cibler hébergeur Internet Association n'est pas le contact facturation (billing contact). Toute modification du contact facturation (billing contact) peut entraîner la suspension de la prise en charge par Cibler hébergeur Internet Association de la facture du Registrar.

Droit des marques Les noms de domaines enregistrés par le client sont de son entière responsabilité.

Le client s'engage à respecter la législation en vigueur concernant le droit des marques. Cibler hébergeur Internet Association rappelle au client que la contrefaçon de marque est sanctionnée pénalement. Il s'agit en effet d'un délit pénal. Les peines qui peuvent être prononcées sont des amendes, voire des peines d'emprisonnement, et des fermetures d'établissement. Cibler hébergeur Internet Association ne pourra être tenu responsable du non-respect de la législation par le client et lui rappelle qu'en cas de poursuites civiles ou pénales à son encontre, Cibler hébergeur Internet Association pourra suspendre l'utilisation de son nom de domaine à la suite d'une injonction effectuée par une autorité judiciaire.

#### · Article 5 : RESPONSABILITÉ DE Cibler hébergeur Internet Association

Cibler hébergeur Internet Association s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à l'enregistrement/transfert/renouvellement des noms de domaine après validation du règlement de la commande correspondante. Il s'agit toutefois d'une obligation de moyen et en aucun cas une obligation de résultat.

Contenu du Pack 25 Go au Pack illimité Cibler hébergeur Internet Association n'exerce pas de contrôle sur le contenu émis par le client, que ce soit à travers son espace Web ou les courriers qu'il serait amené à envoyer. En aucun cas Cibler hébergeur Internet Association ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, de sons, d'images, de textes et de tout document multimédia contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur son espace Web par le client ;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement sur l'espace Web du client. Support technique uniquement par e-mail.

#### Accessibilité

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare connaître, Cibler hébergeur Internet Association ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès depuis d'autres sites, dans le monde ou de ralentissements, des difficultés d'accès au site du client. Cibler hébergeur Internet Association ne peut pas non plus être tenu responsable du non acheminement de courriers électroniques, articles de forum de discussion, du fait des mêmes limitations et caractéristiques de l'Internet. Cibler hébergeur Internet Association se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services pour des raisons de maintenance et/ou d'amélioration sans droit à indemnités. Cependant, Cibler hébergeur Internet Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption.

## Sécurité

La responsabilité de Cibler hébergeur Internet Association ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace Web du client ou pour un piratage des boîtes aux lettres du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par Cibler hébergeur Internet Association.

## Déni de garanties

Le service de Cibler hébergeur Internet Association est fourni sur une base de disponibilité. Cibler hébergeur Internet Association dément spécifiquement n'importe quelle autre garantie, y compris n'importe quelle garantie de valeur marchande ou de forme physique pour un but particulier. En aucun cas Cibler hébergeur Internet Association ne sera responsable des dommages consécutifs, indirects, spéciaux ou fortuits. Même si Cibler hébergeur Internet Association a été informé par le client de la possibilité d'une telle perte ou dommages potentiels. Si le service de Cibler hébergeur Internet Association au client était perturbé, ou en défaut de fonctionnement pour toutes raisons, Cibler hébergeur Internet Association est non responsable pour la perte de revenus due à une interruption de service.

## Force majeure

Cibler hébergeur Internet Association ne sera pas tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Cependant si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## Indemnité

Le client convient de défendre, garantir et tenir le fournisseur innocent contre toute perte, dommage ou réclamation, (y compris mandataire honoraire) reliés à l'usage de ce service fournit par le fournisseur au client sous cet accord, y compris mais non limité à : fausse publicité, responsabilité réclamée pour produit ou service vendu par le client, "copyright" ou marque déposée, interruption ou défaut du fonctionnement du service ou pour tout contenu soumis par le client.

## · Article 6 : RÉSILIATION

Tout défaut ou retard de paiement de la part du client entraîne une rupture automatique du présent contrat. Le client peut résilier son abonnement avant le terme en le signifiant à Cibler hébergeur Internet Association par écrit. Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement.

## · Article 7 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

En cas d'achat de nom de domaine par Cibler hébergeur Internet Association pour le client, Cibler hébergeur Internet Association sera inscrit comme contact technique par défaut (sauf demande expresse de la part du client). Le propriétaire du nom de domaine est toujours le

contact administratif. En cas de transfert, le client s'engage à inscrire Cibler.info comme contact technique dans les informations du nom de domaine. Faute de quoi, Cibler hébergeur Internet Association ne pourrait être tenu responsable de la non mise à jour d'informations nécessaires au bon fonctionnement dudit nom de domaine. Ces droits seront restitués à la fin du présent contrat.

#### - Article 8 : MITIGATION (PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES DOS ET DDOS)

Cibler hébergeur Internet Association met en place une protection contre les attaques informatiques de type ADOS et DDOS (Attaques par déni de service) et sous réserve qu'elles soient effectuées de manière massive. Cette fonctionnalité vise à permettre le maintien en fonctionnement du Service du Client pendant toute la durée de l'attaque.

Cette fonctionnalité consiste à vérifier le trafic à destination du Service du Client et provenant de l'extérieur du réseau. Le trafic qualifié d'illégitime est alors rejeté en amont de l'infrastructure du Client, permettant ainsi aux utilisateurs légitimes de pouvoir accéder aux applications proposées par le Client malgré l'attaque informatique.

Ces mesures de protection ne peuvent pas intervenir pour les attaques informatiques telles qu'injection SQL, Bruteforce, exploitation de failles de sécurité etc...

En raison de la très grande complexité du Service de protection, Cibler hébergeur Internet Association n'est soumis qu'à une obligation de moyen, il est possible que l'attaque ne soit pas détectée par les outils mis en place, et que les outils mis en place ne permettent pas le maintien en fonctionnement du Service.

#### · Article 9 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les prix des loyers et prestations proposés sont ceux mentionnés sur le bon de commande. Ils s'entendent toutes taxes comprises (T.T.C.) et sont payables d'avance en euros pour une période annuelle à l'ordre de O. Fouillen. Cibler hébergeur Internet Association pourra modifier ses prix à tout moment sans préavis. Le prix des prestations payées d'avance est garanti pour la période concernée. Cibler hébergeur Internet Association se réserve le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation du taux des taxes existantes.

MONTANT NET A PAYER (T.T.C.) :

MONTANT NET PAYÉ (T.T.C.) :

MONTANT A PAYER POUR LES ANNÉES SUIVANTES (T.T.C.) :

Signature, date et cachet